

Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile 13 (PADA 13)

Communiqué de Presse – 04 avril 2018

Les salariés de la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile 13 (PADA 13) Forum réfugiés-Cosi, notamment soutenus par le syndicat CGT, ont décidé de se mettre en grève vendredi 06 avril 2018 pour dénoncer le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » qui adopte une approche comptable et répressive de l'asile et néglige l'impératif de détection et de protection des plus vulnérables.

La PADA en charge du pré-enregistrement des personnes souhaitant déposer une demande d'asile auprès de la préfecture et du suivi administratif des demandeurs d'asile non-hébergés dans le dispositif national d'accueil, fait face à des conditions de travail de plus en plus difficiles, à la saturation des dispositifs régionaux d'aide sociale et à la précarisation du public en demande d'asile.

Cette proposition de réforme ne fera qu'accentuer ce constat déjà préoccupant. Au prétexte de l'efficacité et de la rationalisation budgétaire, et malgré les alertes de nombreux acteurs du secteur (associations, institutions, avocats, personnels de l'OFPRA et de la CNDA), le gouvernement s'apprête à faire valider de graves reculs du droit, parmi lesquels :

Recul sur le dépôt de la demande d'asile :

- Réduction de 120 à 90 jours pour déposer la demande

Recul sur l'accès aux différentes étapes de la procédure d'asile :

- Communication par SMS pour l'enregistrement de la demande, les convocations et les décisions
- Durée de 15 jours (30 actuellement) pour formuler un recours contre la décision administrative de l'OFPRA
- Affichage de la décision CNDA valant notification (fin de LRAR)

Recul sur le droit des demandeurs d'asile dits de pays d'origine sûrs :

- Recours de la décision OFPRA non suspensif avec fin du droit au séjour et possibilité de placement en rétention administrative durant la procédure de recours devant la CNDA

Recul sur les droits des personnes retenues :

- Augmentation de la durée de placement en rétention jusqu'à 135 jours (45 jours actuellement)
- Nouveaux motifs du recours à la rétention
- Complexité des recours auprès du tribunal administratif

Par ailleurs, la loi du 20 mars 2018 vient de valider un recul de l'accès au droit des personnes Dublinées :

- Simplification du placement en rétention administrative
- Délai de recours contre la décision de transfert réduit à 7 jours (contre 15)

Les salariés de la PADA sont en droit de craindre pour l'avenir de l'exercice du droit d'asile en France.

Cette réforme est en inadéquation avec les principes et les missions de Forum Réfugiés.

C'est pourquoi l'accueil de la PADA 13 sera fermé le vendredi 06 avril 2018.

Salariés de la PADA

Contacts :

Salariés de la PADA : 07 82 76 60 44 (Emilie Tatard)

Délégué syndical : 07 68 24 17 12 (Mikis Charalambos)